PLAN STRATÉGIQUE

2009-2014

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Québec

PLAN STRATÉGIQUE

2009-2014

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

MOT DE LA MINISTRE

Le Plan stratégique 2009-2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs traduit la volonté du gouvernement d'inscrire ses priorités d'action dans une vision cohérente de développement durable. Les priorités que le Ministère a déterminées à l'égard de la protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité visent à améliorer la qualité des milieux de vie des Québécoises et des Québécois.

Au cours des prochaines années, les nouvelles pratiques gouvernementales s'inscriront résolument dans cette démarche de développement durable. À cet égard, une approche globale et concertée avec tous nos partenaires sera privilégiée pour lutter contre les changements climatiques, conserver la biodiversité, renforcer la gestion intégrée de l'eau et améliorer la sécurité environnementale. De plus, les solutions préconisées en ce qui a trait aux problématiques planétaires ou nord-américaines trouveront application au Québec, dans le respect de l'environnement et du patrimoine naturel, et favoriseront le potentiel économique et l'équité sociale. Par ailleurs, le Ministère modernisera son approche en matière de prestation de services aux citoyens.

Le Ministère mettra ainsi de l'avant des actions qui confirmeront son rôle de leader en matière de développement durable. Il entend demeurer à l'avant-plan sur la scène nord-américaine en tant que chef de file dans la lutte contre les changements climatiques. En outre, il sera proactif en matière de conservation de la biodiversité et innovateur dans la gestion intégrée de l'eau.

Je compte sur votre engagement et sur vos gestes quotidiens, tant individuels que collectifs, pour que les générations actuelles et futures puissent bénéficier d'un environnement sain et d'une excellente qualité de vie.

La ministre,

Line Beauchamp

AVANT-PROPOS

Le Plan stratégique 2009-2014 établit la contribution du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'atteinte des objectifs du gouvernement en faveur de la collectivité québécoise. Il doit permettre l'amélioration des services aux citoyens en favorisant, entre autres, l'atteinte de résultats concrets.

Ce plan, qui constitue un outil de gestion axé tant sur la reddition de comptes que sur la transparence, guidera le Ministère dans le contexte de la modernisation de l'administration publique. Il présente les priorités ministérielles pour les cinq prochaines années et couvre la période allant du 1er avril 2009 au 31 mars 2014.

Depuis l'entrée en vigueur de son Plan stratégique 2025-2008, le Ministère a vu ses responsabilités en matière d'environnement et de développement durable subir des changements majeurs à la suite de l'adoption de la Loi sur le développement durable, qui a été sanctionnée en 2006. Voici en quoi consistent les principaux changements.

- Les responsabilités du Ministère en matière d'environnement sont précisées dans l'article 10 de sa loi constitutive : « Le ministre est chargé d'assurer la protection de l'environnement ». Cet article consacre le rôle de l'État comme fiduciaire de l'environnement.
- La Loi sur le développement durable vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.
- Le cadre d'intervention gouvernementale du Ministère en matière de développement durable a été précisé : « Le ministre est également chargé de coordonner l'action gouvernementale en matière de développement durable et de promouvoir le respect, particulièrement dans leur volet environnemental, des principes de développement durable auprès de l'Administration et du public ».
- La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, en vigueur depuis le 1er janvier 2008, est le cadre de référence de l'action gouvernementale. Ainsi, les politiques, les programmes et les actions ministérielles devront s'inscrire dans ce cadre de référence et prendre en compte les principes de développement durable, ce qui donnera plus de cohérence à l'action gouvernementale.
- Le Ministère est appelé à poursuivre ses interventions auprès des ministères et des organismes du gouvernement au regard de son mandat de coordination de la démarche de développement durable. En outre, il développera avec eux les outils nécessaires à la mise en œuvre de leurs interventions en vue d'un développement durable.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), organisme sous la responsabilité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, prépare un plan stratégique distinct.

TABLE DES MATIÈRES

Mission, vision et valeurs 9

Enjeux et orientations stratégiques 9

PREMIER ENJEU DES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES S'INSCRIVANT DANS LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE **10**

Orientation 1 Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable 10

DEUXIÈME ENJEU UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE **11**

Orientation 2 Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique 11

Orientation 3 Assurer la conservation de la biodiversité 12

Orientation 4 Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources 13

TROISIÈME ENJEU DES INTERVENTIONS ACCRUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **16**

Orientation 5 Améliorer la sécurité environnementale 16

QUATRIÈME ENJEU UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET CENTRÉE SUR LES BESOINS DES CITOYENS **18**

Orientation 6 Améliorer l'offre de service et les façons de faire 18

Tableau synoptique PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014 20

MISSION, VISION ET VALEURS

Le Ministère assume la mission suivante :

Mission Assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens

Dans la continuité de ses responsabilités de première importance auprès des citoyens et de ses partenaires, le Ministère s'engage à :

Vision Miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires

Pour réaliser sa mission, le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employés et

Valeurs sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect.

ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

À la suite de l'analyse de l'environnement dans lequel il évolue, le Ministère a déterminé quatre principaux enjeux :

Enjeux

- Des pratiques gouvernementales s'inscrivant dans la démarche de développement durable ;
- Une politique environnementale concourant au développement durable ;
- Des interventions accrues en matière de protection de l'environnement ;
- Une organisation performante et centrée sur les besoins des citoyens.

Pour faire face aux enjeux auxquels il est confronté, le Ministère a retenu six orientations stratégiques :

Orientations stratégiques

- Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable ;
- Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique ;
- Assurer la conservation de la biodiversité ;
- Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources ;
- Améliorer la sécurité environnementale ;
- Améliorer l'offre de service et les façons de faire.

PREMIER ENJEU

DES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES S'INSCRIVANT DANS LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu de la Loi sur le développement durable, l'ensemble de l'administration publique s'est engagée dans une démarche visant à revoir ses pratiques pour tendre le développement d'une société plus juste.

Pour que les nouvelles pratiques gouvernementales s'inscrivent résolument dans la démarche de développement durable, le Ministère aura à relever de nombreux défis. Dans l'optique d'assurer la cohérence des interventions en matière de développement durable, il devra notamment élaborer et implanter des mécanismes de coordination afin de favoriser la participation des ministères et organismes à la mise en œuvre, au suivi et à l'établissement des bilans de la démarche de développement durable. En outre, dans le cadre de ses propres activités, il devra prendre en compte les principes de développement durable, sensibiliser et former le personnel à la démarche gouvernementale.

Orientation 1 — Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

En 2005, le gouvernement du Québec a grandement innové en faisant adopter la Loi sur le développement durable par l'Assemblée nationale. Par ailleurs, en 2007, en adoptant la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, le Québec s'est largement démarqué par l'étendue de ses objectifs de développement durable. En effet, cette stratégie comporte 29 objectifs, touchant toutes les sphères de l'activité humaine. L'adoption et la mise en œuvre des plans d'action de développement durable par plus de 150 ministères et organismes constituent une première dans l'histoire de l'administration publique et visent spécifiquement à pérenniser la démarche.

Démarche de développement durable

Le développement durable est à la fois un concept dynamique et une démarche qui se réalise progressivement au moyen de divers mécanismes d'apprentissage. D'ailleurs, ses objectifs doivent, de temps à autre, s'ajuster aux différentes problématiques émergentes et aux réalités des ministères et organismes. Le gouvernement du Québec s'est donné divers outils d'intervention : une loi, une stratégie, des plans d'action et des indicateurs. Ces outils, qui guident son action, font périodiquement l'objet de rapports et de bilans. Cela permet au gouvernement d'en apprécier les résultats et d'en rajuster, au besoin, les divers paramètres afin de maintenir bien vivante la recherche d'un développement durable. Le Ministère aura l'obligation de préparer un bilan sur la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ce bilan devra être produit avant qu'un projet révisé de la Stratégie ne soit soumis au gouvernement qui devra prendre une décision en regard des conclusions du rapport, et ce, au plus tard en 2015. En collaboration avec les ministères et organismes, le Ministère aura aussi l'obligation de rédiger un rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable. Ces deux activités majeures s'inscrivent dans les interventions de coordination de la démarche de développement durable dont le Ministère a la responsabilité et contribuent à la pérennisation de la démarche gouvernementale entreprise.

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
1.1 Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable	Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable produit	2013

DEUXIÈME ENJEU

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 2

Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation aux changements climatiques

Qualité de l'atmosphère

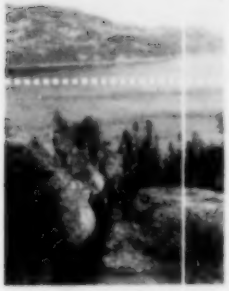

Acquisition de données sur l'air et le climat

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
2.1 Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques	Réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2012
	Nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour la période 2013-2020	2012
	Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES avec des partenaires nord-américains	2012
2.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques	Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaborée	2011
2.3 Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère	Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère	2 règlements en 2010
2.4 Consolider les réseaux de surveillance sur la qualité de l'air et du climat	Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés	85 % des réseaux en 2014

Orientation 3 Assurer la conservation de la biodiversité

Biodiversité

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
3.1 Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité	Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés	2010
	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles qui touchent l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité	• 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015 • Superficie privée triplée pour atteindre 420 km² en 2014
	Atlas de la biodiversité du Québec nordique produit	2012

Orientation 4 Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Gestion de l'eau

Qualité de l'eau potable

Acquisition, traitement et diffusion de connaissances sur l'eau

Gestion des matières résiduelles

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
4.1 Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional	Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau	1 projet de loi et 2 règlements en 2009
	Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place	Augmentation de 33 à 40 organismes en 2010
	Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau	85 % des plans approuvés en 2014
	Nouvelle Entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée	2010
4.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable	Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée	2012
4.3 Améliorer et partager les connaissances sur l'eau	Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	50 % du territoire municipalisé en 2014
	Rapport sur l'état de la ressource eau et des écosystèmes aquatiques produit	2014
	Mise en ligne du portail des connaissances sur l'eau	2011
4.4 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources	Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés	2009
	Degré d'atteinte de la cible déterminée dans le plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne	Cible en tonnes de matières éliminées par personne à déterminer en 2009

TROISIÈME ENJEU

DES INTERVENTIONS ACCRUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Ministère intervient pour prévenir, limiter ou réparer les atteintes à l'environnement. Pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement, il croit il intensifier ses interventions par une approche préventive et une meilleure gestion des risques.

Orientation 5 — Améliorer la sécurité environnementale

La sécurité environnementale est un état où les risques environnementaux engendrés par les activités humaines ou par des événements climatiques sont limités ou dans lequel les conséquences de ces risques sont atténuées. Dans un contexte où les pressions sur l'environnement s'accentuent et où les attentes des citoyens sont élevées à l'endroit du Ministère, la sécurité environnementale est une orientation qui nécessite une intensification de ses actions de prévention et de contrôle.

Pour améliorer la sécurité environnementale, il faut à la fois posséder un niveau de connaissances permettant d'apprécier avec justesse les menaces pour l'environnement provenant des activités humaines et des événements climatiques, mener des activités de prévention ou d'atténuation visant la source de ces menaces, et exercer des activités de surveillance, de contrôle et de correction des menaces ou de leurs impacts. Même si le Ministère agit déjà à cet égard, il croit de mener des actions qui renforcent ses interventions dans le but de limiter les atteintes à l'environnement. De plus, cette orientation est en lien direct avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, laquelle requiert une approche préventive et une meilleure gestion des risques.

Sécurité des barrages

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des barrages, en avril 2002, et de la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'État, le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) a entrepris la réfection et la mise aux normes de quelque 800 barrages publics et autres ouvrages de retenue des eaux essentiels à la mission de l'État dont il a la responsabilité. Par ce programme, le CEHQ vise à accroître la sécurité des barrages et à assurer leur fonctionnalité et leur pérennité. Conséquemment, il atténue les risques qu'ils présentent et, dans le cas des barrages les plus importants, il améliore leur capacité à lutter contre les inondations, ce qui contribue à protéger les personnes et les biens relativement aux événements climatiques. Le CEHQ complétera cette modernisation au cours des prochaines années, en terminant notamment l'évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance et en effectuant les travaux correcteurs nécessaires à leur sécurité, à leur fonctionnalité et à leur pérennité. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, il procédera à l'évaluation de la sécurité de plus de 160 ouvrages de retenue d'eau.

Contrôle environnemental

Depuis quelques années, dans l'optique d'un plus grand respect de la législation environnementale, des efforts importants sont consacrés à l'efficacité du contrôle environnemental, notamment par une meilleure organisation des inspections et par une utilisation optimale des recours légaux.

Le régime des sanctions pénales constitue l'un des principaux mécanismes dont dispose le législateur pour assurer le respect et l'exécution des obligations de la Loi sur la qualité de l'environnement. Afin d'accentuer la fonction dissuasive et punitive de ce régime, le Ministère cherche à le moderniser en proposant au gouvernement, entre autres, une hausse du niveau des amendes. De plus, le Ministère entend soumettre des amendements à la Loi qui lui permettront d'avoir recours à des pénalités administratives. En regard de certaines infractions, ces amendements lui permettraient d'imposer des sanctions sous forme de pénalité financière, et ce, sans avoir à recourir aux tribunaux. Déjà, plusieurs ministères provinciaux de l'Environnement, dont celui de l'Ontario, disposent de ce pouvoir.

Chaque année, le Ministère met en œuvre une trentaine de programmes d'inspection qui touchent tous les secteurs d'activité jugés à risque : exploitations agricoles, gestion des pesticides, industries, gestion des matières résiduelles, gestion de l'eau potable, milieu hydrique, etc. Dans un souci d'optimiser l'efficacité des inspections, le Ministère introduit progressivement une approche basée sur le risque pour organiser certains programmes d'inspection, ce qui permet de mettre l'accent, dans ces programmes, sur les lieux présentant les plus grands risques environnementaux. Au cours des prochaines années, le Ministère prévoit mettre en place cinq nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque.

Traitement des demandes d'autorisation

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, plusieurs types de projets, d'activités ou de travaux susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'environnement doivent être autorisés par le Ministère. Ces autorisations sont accordées après que l'analyse des projets ait démontré qu'ils sont conformes aux exigences du Ministère sur le plan environnemental.

Parfois, certains projets conformes génèrent des effets diffus, globaux ou cumulatifs qui peuvent déroger aux objectifs de la politique environnementale du Ministère. Au cours des prochaines années, celui-ci se donnera des outils qui lui permettront de considérer, au moment de l'analyse de certains types de projets, leurs impacts en regard d'objectifs environnementaux connus. Entre autres, il pourra demander que des modifications soient apportées aux projets, ou encore que des mesures d'atténuation ou de compensation soient appliquées, afin que les projets respectent, notamment, les objectifs du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, les objectifs de protection des milieux naturels ayant une valeur reconnue pour leur biodiversité ou encore ceux de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Analyse environnementale

De nouvelles connaissances seront acquises sur la présence de contaminants d'intérêt émergent, sur leur comportement de même que sur leurs effets sur les écosystèmes et la santé humaine. Un contaminant d'intérêt émergent est un produit chimique ou une matière qui présente une menace potentielle ou réelle à l'égard de la santé humaine ou de l'environnement et qui ne fait pas encore l'objet de critères ou de normes relativement à la protection de la santé et de l'environnement. On trouve, dans cette catégorie de contaminants, des substances ignifuges, des substances antiadhésives et antiadhésives, des détersifs industriels, des médicaments destinés aux humains ou des médicaments vétérinaires, des hormones naturelles ou synthétiques, des composés entrant dans la fabrication des plastiques et des résines époxy, des nanoparticules dérivées de la nanotechnologie et bien d'autres substances puisque la liste de ces contaminants s'allonge constamment. Les travaux à réaliser concerneront le développement de méthodes d'analyse permettant d'identifier et de quantifier les contaminants d'intérêt émergent dans l'environnement, la mise au point d'essais de toxicité pour mesurer leurs effets potentiels sur les organismes, la caractérisation des sources d'émission de ces contaminants et l'étude de leur présence dans les écosystèmes. Ces travaux permettront au Ministère d'en améliorer la gestion environnementale.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
5.1 Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques	Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité	160 barrages en 2014
5.2 Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental	Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées	2013
	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque	5 nouveaux programmes en 2014
5.3 Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux	Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux	2011
5.4 Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale	Programmation des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent élaborée	2011

QUATRIÈME ENJEU

UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET CENTRÉE SUR LES BESOINS DES CITOYENS

L'expertise, la disponibilité des ressources humaines et l'utilisation d'approches ou d'outils plus novateurs représentent un enjeu majeur pour le Ministère afin de réaliser sa mission et de remplir ses engagements. Ainsi, le Ministère vise à moderniser son approche en matière de prestation de services aux citoyens et à innover dans ses façons de faire.

Orientation 6 **Améliorer l'offre de service et les façons de faire**

À court et à moyen terme, les nombreux départs à la retraite au Ministère constituent un défi de taille à relever. Au cours des cinq prochaines années, ces départs sont estimés à plus de 410, ce qui correspond à 24 % de l'effectif actuel. Ces départs massifs à la retraite vont représenter une perte nette d'expertise pour le Ministère. Parallèlement à ce défi démographique, le gouvernement s'est aussi engagé à offrir des services de qualité aux citoyens correspondant à leurs besoins, et ce, de manière moderne et efficace. À la lumière de ces deux constats, il est important pour le Ministère d'adapter aux nouvelles réalités son offre de service et ses façons de faire.

Relations avec les citoyens, les clients et les partenaires

Au cours des prochaines années, le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information environnementale. De plus, il visera améliorer l'efficacité de ses services et leur accessibilité. Les citoyens et les entreprises auront accès à une plus large gamme d'information environnementale de qualité. Ces derniers pourront recevoir davantage de services en ligne.

De plus en plus, le Ministère tentera à utiliser des instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût pour les entreprises, les municipalités et lui-même. En ce qui a trait à la gestion axée sur les résultats en matière d'allégement réglementaire, le Ministère poursuivra ses efforts pour alléger le contenu du fardeau à l'endroit d'outils administratifs utilisés par ses clientèles et ses partenaires.

Enfin, le Ministère élaborera des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement pour mieux prendre en compte de nouveaux principes de gouvernance en matière de protection de l'environnement.

Savoir et compétences

Finalement, dans un contexte de mobilisation du personnel, le Ministère tiendra compte de l'élaboration et de la réalisation du plan d'action relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise, et ce, afin d'assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise scientifique.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
6.1 Améliorer la prestation électronique de services	Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois	2011
	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web	2012
	Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)	
	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un nouveau produit interactif	2013
	Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale	2012
6.2 Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût	Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année)	
6.3 Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement	Projet de loi élaboré	D'ici 2014
6.4 Se doter d'un plan ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel	Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré	2010
	Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action	Cibles en pourcentage à déterminer à compter de 2011

PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Mission : Assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS
PREMIER ENJEU : DES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES S'INSCRIVANT DANS LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		
1 PÉRENNISER LA DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Démarche de développement durable	1.1 Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le r sur le développement durable
DEUXIÈME ENJEU : UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE		
2 LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	Réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation aux changements climatiques	2.1 Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à de réduction des émissions de gaz à effet de serre (G
		2.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une s'adapter aux impacts des changements climatiques
	Qualité de l'atmosphère	2.3 Élaborer des outils réglementaires en matière de qua
	Acquisition de données sur l'air et le climat	2.4 Consolider les réseaux de surveillance de la qualité d
3 ASSURER LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	Biodiversité	3.1 Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation notamment en étendant le réseau des aires protégée
4 ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DES RESSOURCES	Gestion de l'eau	4.1 Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et re intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Qu
	Qualité de l'eau potable	4.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une et de conservation des sources d'eau potable
	Acquisition, traitement et diffusion de connaissances sur l'eau	4.3 Améliorer et partager les connaissances sur l'eau
	Gestion des matières résiduelles	4.4 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et l
TROISIÈME ENJEU : DES INTERVENTIONS ACCRUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
5 AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE	Sécurité des barrages	5.1 Moderniser la gestion des barrages publics pour acc aux événements climatiques
	Contrôle environnemental	5.2 Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'e environnemental
	Traitement des demandes d'autorisation	5.3 Améliorer le traitement des demandes d'autorisation l'analyse de certains types de projets par la prise en environnementaux
	Analyse environnementale	5.4 Accroître les connaissances sur les contaminants d'i et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer le
QUATRIÈME ENJEU : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET CENTRÉE SUR LES BESOINS DES CITOYENS		
6 AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE ET LES FAÇONS DE FAIRE	Relations avec les citoyens, les clients et les partenaires	6.1 Améliorer la prestation électronique de services
		6.2 Favoriser l'utilisation d'instruments économiques p environnementaux de façon plus efficace et à un m
		6.3 Élaborer des propositions de modernisation de la L
	Savoir et compétences	6.4 Se doter d'un plan d'action ministériel pour assurer disponibilité de l'expertise dans un contexte de mo

et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens **Vision :** Miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		
1.1 Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable	Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable produit	2013
OPPEMENT DURABLE		
2.1 Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques	Réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2012
	Nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 élaboré	2012
	Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES avec des partenaires nord-américains	2012
2.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques	Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaborée	2011
2.3 Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère	Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère	2 règlements en 2010
2.4 Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et du climat	Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés	85 % des réseaux en 2014
3.1 Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité	Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés	2010
	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles qui touchent l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité	12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015 Superficie privée triplée pour atteindre 420 km² en 2014
	Atlas de la biodiversité du Québec nordique produit	2012
4.1 Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional	Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau	1 projet de loi et 2 règlements en 2009
	Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place	Augmentation de 33 à 40 organismes en 2010
	Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau	85 % des plans approuvés en 2014
	Nouvelle Entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée	2010
4.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable	Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée	2012
4.3 Améliorer et partager les connaissances sur l'eau	Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	50 % du territoire municipalisé en 2014
	Rapport sur l'état de la ressource eau et des écosystèmes aquatiques produit	2014
	Mise en ligne du portail des connaissances sur l'eau	2011
4.4 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources	Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés	2009
	Degré d'atteinte de la cible déterminée dans le plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne	Cible en tonnes de matières éliminées par personne à déterminer en 2009
DE L'ENVIRONNEMENT		
5.1 Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques	Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité	160 barrages en 2014
5.2 Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental	Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées	2013
	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque	5 nouveaux programmes en 2014
5.3 Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux	Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux	2011
5.4 Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale	Programmation des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent élaborée	2011
SOINS DES CITOYENS		
6.1 Améliorer la prestation électronique de services	Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois	2011
	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web	2012
	Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)	
	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un produit interactif	2013
	Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale	2012
6.2 Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût	Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année)	
6.3 Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement	Projet de loi élaboré	D'ici 2014
6.4 Se doter d'un plan d'action ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel	Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré	2010
	Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action	Cibles en pourcentage à déterminer à compter de 2011

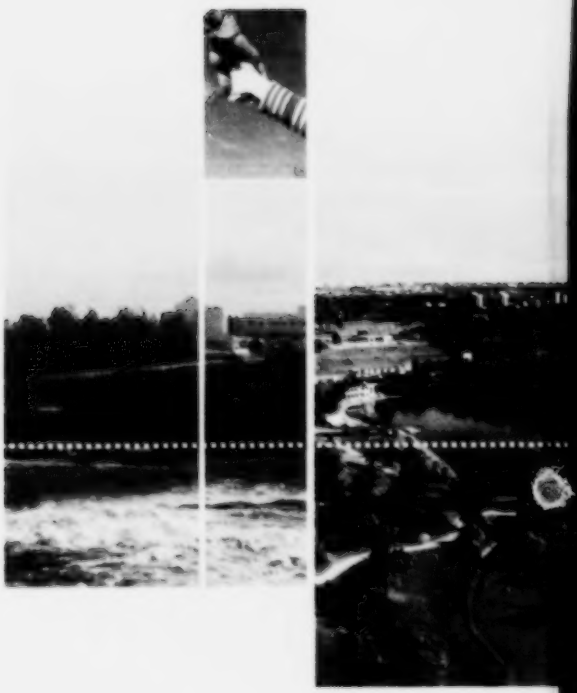

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

TÉLÉPHONE :
TÉLÉCOPIEUR :
COURRIEL :
INTERNET :

Crédit des photos

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 7155 09-04

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec